

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-0467/MI.AA portant modification de l'arrête n° 79-0159/MI.AA du 11 février 1979

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
3 mai 1979

Numéro JO
n° 4 du 14/10/1979

Date du numéro
14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de l'arrêté n° 79-0159 du 11/2/79 portant autorisation de loterie est modifié comme suit: Au lieu de : Le tirage aura lieu le 28 avril 1979 à la place Mahamoud Harbi (ex-place Rimbaud). Lire: Le tirage aura lieu le 15 mai 1979 à la place Mahamoud-Harbi (ex-place Rimbaud). Te reste sans changement.